



## Compte-rendu audience au maire de Bezons – mercredi 4 juin 2014

Devant un rassemblement de 150 personnes (agents territoriaux, enseignants, parents sans compter les nombreux enfants...) devant la mairie, la municipalité de Bezons (M. LESPARRÉ, maire et conseiller général, conseiller communautaire de l'Agglomération Argenteuil/Bezons - 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme PRIOL - M. OURMIÈRE, adjoint aux finances et 1<sup>er</sup> vice-président de l'Agglomération Argenteuil/Bezons - M. CUVILLIER, adjoint en charge de l'école et des activités périscolaires) a reçu en audience les représentants syndicaux : CGT Territoriaux Bezons : M. GELIN (gardien), Mme RISPAL (Atsem), des directrices représentantes des Centres de loisirs, CGT Educ'Action 95 : Olivier DELOUS (enseignant), SNUDI FO 95 : Laurent BASSAT (enseignant).

**Le SNUDI FO a remis presque 200 pétitions** "Rythmes scolaires, Monsieur le maire de BEZONS, n'appliquez pas la réforme !" signées par enseignants, directeurs d'écoles, atsems, autres agents territoriaux, parents...

Le maire : *Je ne suis pas fanatique de cette réforme, je l'ai même écrit dans mes lettres municipales à destination des administrés. J'étais d'abord d'accord pour une application dès 2013, puis ai demandé un report pour septembre 2014. Il faut appliquer la loi et le conseil municipal a délibéré deux fois en faveur de la réforme, on ne peut pas revenir en arrière. Les parents que nous avons concertés sont demandeurs, ils ont fait aussi eux-mêmes des sondages. Je n'ai jamais eu d'écrits des organisations syndicales me demandant de ne pas appliquer la réforme, votre demande est donc tardive voire contradictoire. Nous aurions eu grand besoin de l'opposition des syndicats au tout début du projet réforme des rythmes.*

*Etes-vous des syndicats girouettes ?*

**Le maire semble avoir des problèmes de mémoire...** Pour sa part, Le SNUDI FO 95 a été reçu en audience le 4 mars 2013 par la municipalité de Bezons. Il indiquait alors aux représentants municipaux présents qu'il n'était pas pour un « report de la réforme » mais pour l'abrogation pure et simple du décret Peillon et le retrait de cette réforme. Depuis, le syndicat n'a pas changé de revendication. Il a, par ailleurs, écrit le 28 novembre 2013 puis le 8 avril 2014 à l'ensemble des maires du 95 (dont le maire de Bezons) pour leur demander de délibérer en conseil municipal contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le maire : *Je ne suis pas d'accord avec cette réforme, mais je l'appliquerai. Il fallait faire une réforme des contenus, pas une entrée par les rythmes. Elle coûtera environ 500 000 euros par an à Bezons. Les restrictions*

*budgétaires prévues pour les collectivités territoriales sont de - 11 milliards (d'après mes sources plutôt - 27 milliards). Soit pour Bezons déjà environ 1 million d'euros en moins l'année prochaine.*

*La réforme territoriale n'amènera plus de discussions possibles comme aujourd'hui entre représentants et élus. Les maires n'auront plus de compétences réelles, tout sera renvoyé à l'agglomération. Ce n'est que le début des réformes, le pire est à venir. Laissez-nous gérer nos villes, je ne crois à aucune possibilité de se soustraire à cette réforme des rythmes. S'y opposer risquerait de faire perdre des financements à la ville.*

A la question : « **citez-nous un seul intérêt pour enfants, parents, agents territoriaux, centre de loisirs, enseignants, municipalités, qui vous permet de vouloir appliquer la réforme ? Le maire reste silencieux.** »

Son adjointe répond : « *l'accès pour la population à des activités intéressantes* ».

Puis M. Cuvillier : « *on cherche la moins mauvaise solution possible. 2 x 45 minutes de TAP en maternelle, 1/2 journée de TAP en élémentaire.* »

lors de la dernière réunion avec l'IEJ et M. CUVILLIER adjoint, ceux-ci ont précisé :

**-5 rythmes différents arrêtés pour Bezons ( pour 9 groupes scolaires en tout)**

**-l'Inspecteur dit ne pas avoir la main sur les décisions**

**-locaux et matériel d'école seront mutualisés avec les intervenants des TAP**

Aux différentes interventions des représentants des centres de loisirs et de la CGT des territoriaux notifiant la dégradation induite par la réforme de leurs conditions de travail, notamment l'impossibilité de mener des activités de qualité du fait de locaux non dédiés (préaux, réfectoires, salles de classe) et du nouveau taux d'encadrement des enfants aggravé qui interroge sur la garantie du maintien de leur sécurité (selon les heures jusqu'à + 6 enfants par adulte, soit 1 adulte pour 18 enfants par rapport au seuil d'encadrement antérieur à la réforme

Le maire répond :

*La réforme entraînera la titularisation d'animateurs et d'atsems; par votre opposition à la réforme vous vous rendez responsable de la non titularisation de ces personnes et ce sera à vos syndicats de leur annoncer.*

## **LE RASSEMBLEMENT SE POURSUIT A L'UNION LOCALE CGT de BEZONS**

Le compte-rendu de l'audience et les interventions aboutissent à :

- un appel commun territoriaux, enseignants, animateurs des centres de loisirs :CGT Territoriaux, SNUDI FO, CGT Educ à la grève mercredi 11 juin (avec appel à une AG à l'union locale CGT mercredi 11 juin 9h et un nouveau rassemblement devant la mairie à partir de 10h)

- la poursuite des signatures de la pétition proposée par le SNUDI FO, diffusée également par la CGT Territoriaux

